

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL



Nigerians In Diaspora Organisation
Europe – France



Elus en France d'Origine ou de
Nationalité Camerounaise

En partenariat avec,



Le Club Effcience



L'Association des Médecins
Africains de France



SYNTHESE DES DOLEANCES ET PROPOSITIONS DU COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Rencontre – Débat du 2 mars 2019

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

SOMMAIRE

1. Présentation du Collectif DDN.....P.3
2. Programme de la rencontre-débat du 2 mars 2019.....P.4
3. Introduction.....P.5
4. Rappel des principaux points du discours de Mr Franck Paris
A l'occasion des vœux du Medef International.....P.9
5. Immigration et diasporas : quelle (s) vérité (s) des chiffres ?.....P.10
6. Immigration et cohésion sociale : quelle place en France
pour les diasporas ?.....P.13
7. Immigration et promotion : quelle place en France pour
les diasporas?.....P.18
8. Conclusion.....P.24

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

1. PRESENTATION DU COLLECTIF DDN

Le Collectif des Diasporas Africaines au Débat National (ci-après dénommé « le Collectif DDN ») est composé des organisations ci-après :

- *L'Association des Elus en France d'Origine ou de Nationalité Camerounaise* (en abrégé « EFRACAM), créée en 2013, composée de personnalités de la diaspora camerounaise de France ayant la particularité d'exercer ou d'avoir exercé en France un mandat électif, d'ordre politique ou professionnel ;
- *Le Chapitre français du Nigerians In Diaspora Organisation Europe* (en abrégé « Nidoe-France ») créé en 2001, et composé de personnalités et personnes physiques de la diaspora nigériane de France ;

En partenariat avec :

- *Le Club Efficience*, qui est un cercle de réflexions et d'initiatives économiques et sociétales français, créé en 2008, et composé de cadres, chefs d'entreprises, et leaders d'opinion issus de la diaspora Afro-française. Sa vocation est d'imaginer la France de demain en démontrant, par son engagement, que la diversité est porteuse d'un « mieux vivre ensemble »
- **L'Association des Médecins Africains de France**, créée en 2010, qui regroupe des professionnels de santé d'origine africaine exerçant en France
- **L'Association des Pharmaciens Africains de France**, créé le 6 juin 2005, qui regroupe les pharmaciens d'origine africaine exerçant en France.

Près d'une centaine de contributions ont été collectées avant et pendant la rencontre du 2 mars 2019, auprès des membres de diverses Diasporas Africaines provenant de l'ensemble du territoire de France et exerçant leurs activités dans différents secteurs de l'économie et de la société française.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

2. PROGRAMME DE LA RENCONTRE-DEBAT du 2 MARS 2019

13h30 à 14h30 : installation des participants

14h30 :

- Mot de bienvenu de Serge Bakoa, Président d'EFRACAM et Modérateur ;
- Propos introductif de Pierre de Gaetan Njikam, 1^{er} Vice-Président d'EFRACAM - 3^e Adjoint au Maire de Bordeaux et Maire de Bordeaux Maritime ;
- Propos introductif de Solomon Ogbaji, Président de NIDOE-France

14h15 : Présentation des principales doléances et propositions adressées par les diasporas africaines.

14h45 : Rappel des grandes lignes du discours de Mr le Conseiller Afrique à l'Elysée lors des vœux du Medef International

15h : Interventions des participants (par ordre de prise de parole) :

- Ibra Y. (Délégué Général CAC Est Val d'Oise et Membre du FORIM)
- Aderic G. (Banquier)
- Ghislain N. (Neurologue - Adjoint au Maire de Touques)
- Jean-Marie T. (Expert-comptable / Commissaire aux comptes)
- Ibrahim ORIDOTA. – Diaspora Nigériane
- Cécile H. (Journaliste – Conseillère Municipale Normandie)
- Ajala O. (Ingénieur Airbus – Toulouse)
- Abiodun Comfort Y. (Consultante Informatique)
- Karim B. (Secrétaire Général de l'Association des Entrepreneurs Marocains)
- Pierre de Gaetan N. (3^e Adjoint au Maire de Bordeaux – Maire Bordeaux Métropole)
- Lenna A. (Journaliste FM 98)
- Raimondo E. (Ingénieur Oil & Gas)
- S. B. (Notaire)

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

- Natacha N. (Ingénieur Financier)
- Gabriel A. (Consultant BTP)
- Jean-Michel O.N. (Chef de Projet Groupe A.)
- Juliette T. (Médecin – Présidente de l'AMAF)
- Moustapha G. (Chercheur en économie)
- Georges A. (Ingénieur Télécom)
- Nathan K. (Chef d'Entreprises)
- Bocar K. (Avocat)
- Kalu O. (Ingénieur Génie civil)
- Boubacar S. (Directeur des Ressources Humaines)

17h45 : mots de clôture de Pierre de Gaetan Njikam pour EFRACAM et de Solomon Ogbaji pour NIDOE - France

18h : fin de la rencontre-débat

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

3. INTRODUCTION

Par Lettre aux Français datée publiée le 14 janvier 2019 (Annexe n°1), SEM Emmanuel Macron, Président de la République Française, a lancé un grand débat national qui se déroulera jusqu'au 15 mars 2019, aux fins de recueillir l'avis de toutes les forces vives de la nation sur des grandes questions d'intérêt général sur l'avenir de la France. Dans cette Lettre, les quatre préoccupations non exhaustives du débat nationales relevées portent sur (i) les impôts, les dépenses et l'action publique, (ii) l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, (iii) la transition écologique, et (iv) la démocratie et la citoyenneté.

La Lettre précise, s'agissant de la question de la citoyenneté, que la tradition d'accueil de populations diverses par la France est aujourd'hui bousculée par des tensions et des doutes liés à l'immigration et aux défaillances du système français d'intégration. Le Chef de l'Etat pose donc les questions suivantes : *« Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ? ».*

Dans sa Synthèse Nationale datée du 14 janvier 2019 (Annexe n°2), l'Association des Maires Ruraux de France présente les doléances et propositions collectées directement auprès des citoyens, des mairies et des associations départementales de maires. Sur les onze thématiques abordées par cette Synthèse, celle portant sur les sujets internationaux (page 25) mentionne, entre autres, ce qui suit :

- La place problématique des étrangers en France aujourd'hui (trop grande place donnée aux "étrangers", "migrants", "immigrés" en France, Comment accueillir les étrangers dans une France appauvrie ? L'assistance portée aux étrangers est plus importante que celles accordée aux Français en difficulté ; "Il faut calculer le cout indirect de l'immigration" Si de rares témoignages évoquent la nécessité d'accueillir des étrangers, d'autres, majoritaires, demandent la suppression du droit du sol ;

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

La nationalité française ne pourrait s'obtenir qu'après "5 ans de vie en France, passage d'un examen prouvant la maîtrise de la langue et de l'histoire française et aucune condamnation judiciaire" ; "que les cotisations pour les travailleurs détachés soient identiques à celle d'un travailleur français", ainsi que celui des retraités à l'étranger ; "Vérifier avec un vrai contrôle les paiements des retraites à l'étranger".

- Des moyens pour maîtriser l'immigration : la demande principale est de "ne plus accueillir d'étrangers dans ces temps difficiles" ou de "ne plus laisser rentrer de migrants"; remettre "le contrôle aux frontières" afin de "lutter contre l'immigration illégale"; mener une réflexion politique sur le plus long terme ; "permettre aux migrants de vivre en paix dans leur pays"; la réalisation d'une nouvelle analyse des flux migratoires car "ils sont mal gérés"; la "prise en compte des flux migratoires futurs dus aux changements climatiques".

Il résulte de ce qui précède que les questions concernant les diasporas font partie des préoccupations que les citoyens souhaitent aborder dans le cadre du grand débat national.

Or, selon les tableaux de l'économie française (édition du 27 février 2018) publiés par l'INSEE, en 2014, 4,2 millions d'étrangers et 6,0 millions d'immigrés vivent en France, soit respectivement 6,4% et 9,1% de la population totale.

C'est donc en considération de ces réalités, et de leur importance pour le vivre ensemble en France, que le Collectif DDN a décidé de répondre à l'appel lancé par SEM le Président de la République à contribuer au grand débat national lancé le 14 janvier 2019, et faire des propositions permettant de bâtir un nouveau contrat pour la Nation, de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement, mais aussi les positions de la France au niveau européen et international.

Les participants à la rencontre-débat du 2 mars 2019 sont rassemblés et engagés dans ce grand Débat National en tant que diaspora africaine qui s'assume comme telle. Ils sont originaires d'un continent, l'Afrique, qui voit partir ses habitants à cause, entre autres, de la sévérité d'un environnement climatique, de migrations jamais achevées, et de la diversité de nos statuts qui font que les questions africaines sont des questions de la France et les questions françaises sont des questions de l'Afrique.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Depuis deux ans, il est reconnu en haut lieu que la question des Diasporas est au coeur des relations franco-africaines et des politiques publiques françaises. Il y a une conscience aigüe du destin de l'Afrique et une reconnaissance du fait que l'Afrique est une part de l'identité française.

C'est fort de ces constats que le Collectif des Diasporas Africaines au Débat National (ci-après en abrégé « Collectif DDN ») a été constitué pour fédérer les contributions de ces diasporas au Grand Débat National, évènement important pour la nation française dans toutes ses composantes.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

4. Rappel des principaux points du discours de Mr le Conseiller Afrique de l'Elysée lors des vœux du Medef International

Les 4 piliers de l'action du President Emmanuel Macron avec l'Afrique sont les suivants :

- Multiplier les déplacements en Afrique, notamment dans les pays ou les zones où elle a été peu présente ces dernières années (Madagascar, Egypte, Corne de l'Afrique, Afrique Australe)
- Installer l'Afrique dans l'agenda européen : l'ambition du Président est que la relation avec l'Afrique fasse aussi partie du projet Européen. Que la relation avec l'Afrique, qui ne saurait être réduite à la seule problématique migratoire, fasse l'objet d'une prise de conscience chez nos partenaires européens, que la relation avec l'Afrique soit prise en compte comme une priorité dans la nouvelle majorité issue des prochaines élections européennes et la nouvelle Commission
- Associer l'Afrique aux travaux préparatoires du prochain sommet du G7, ainsi qu'au sommet lui-même d'août 2019 ; parler de l'Afrique dans toutes les rencontres internationales de la France

Cultiver la part africaine de l'identité française. On va mobiliser les diasporas africaines dans cette relation que nous sommes en train de reconstruire avec le Continent Africain, témoigner une considération nouvelle à ces Diasporas (amorce de la restitution des biens culturels, les visas de circulation sur les étudiants formés en France, renforcement les moyens de coopération en santé et éducation, l'adoption d'une nouvelle loi de programmation de l'aide publique au développement, aider à la relance de l'intégration africaine)

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

5. Immigration et diasporas : quelle (s) vérité (s) des chiffres ?

5.1. Les chiffres disponibles

Les statistiques publiques officielles de l'INSEE actuellement disponibles sur le nombre d'étrangers et d'immigrés vivant en France datent de 2014 !

Immigrés par pays de naissance en 2014

Pays de naissance	France métropolitaine	France entière
Portugal	615 132	615 573
Italie	286 187	286 709
Espagne	246 409	247 019
Autres pays de l'Union Européenne	719 324	722 238
Autres pays d'Europe	285 356	285 880
Algérie	773 742	774 266
Maroc	721 963	722 627
Tunisie	265 549	265 760
Autres pays d'Afrique	833 032	848 958
Turquie	249 591	249 619
Autres payts	852 030	948 709
Ensemble	5 848 314	5 967 359

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Sur ces statistiques, les migrants d'origine africaine représentent 2 611 611 habitants en 2014.

Population immigrée et étrangère en France depuis 1992

	1982	1990	1999	2014
Immigrés	4 037 036	4 165 952	4 306 094	5 848 314
dont hommes	2 178 816	2 166 271	2 166 318	2 851 592
dont femmes	1 858 220	1 997 681	2 139 776	2 996 722
Etrangers	3 520 568	3 595 026	3 258 539	4 078 093

Source : Insee, Recensement de la population et enquête annuelle de recensement

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Ainsi, à la date du lancement du grand débat national le 14 janvier 2019, les citoyens et particulièrement les maires des communes rurales, qui font de l'immigration et de la présence des étrangers en France une préoccupation majeure, ne disposent pas des statistiques à jour sur ces questions.

Pour la plupart des contributeurs et participants à la rencontre du 2 mars 2019, cette situation (absence de statistiques fiables et mis à jour sur l'immigration) est totalement paradoxale et incompréhensible au regard de l'importance de cette question, à l'exception de la diaspora marocaine en France qui dispose de statistiques fiables mises à la disposition du grand public par l'Ambassade du Maroc.

Le fait de ne pas fournir ou disposer de statistiques officielles à jour n'est-il pas une façon implicite de reconnaître la défaillance du système d'intégration français ?

5.2. Les propositions

La première proposition au débat national sur la question des étrangers et des immigrés en France est la publication par l'INSEE, dans ses tableaux économiques annuels, des données actualisées sur le nombre d'étrangers et d'immigrés vivant sur le territoire national pour chaque année, ainsi que leur répartition :

Par pays d'origine ;

Par catégorie socio-professionnelle en France ;

Par département d'implantation en France ;

Par contribution au PIB annuel de la France.

Dans la mesure où des maires de France ont déclaré que « *les étrangers coûtent chers à la France* », il est proposé à SEM le Président de la République de faire publier chaque année dans chaque mairie de France ce que l'Afrique apporte à la France sur les plans :

- Economique ;

- Culturel et artistique ;

- Diplomatique ;

- De son rayonnement international.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Compte tenu du fait que les Gilets Jaunes parlent d'argent (pouvoir d'achat, fiscalité, taxes sur les carburants, SMIC, ISF entre autres) monétiser les agrégats de l'INSEE sur l'immigration et les diffuser auprès du grand public est de nature à changer le regard porté en France sur l'immigration et les étrangers.

Le Gouvernement est aussi invité à collaborer avec les Ambassades des pays d'Afrique en France afin de partager leurs statistiques disponibles et mettre à la disposition de leurs diasporas respectives des chiffres fiables, actualisés et exploitables

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

6. Immigration et cohésion sociale : quels modèles / leviers d'intégration des diasporas en France ?

6.1. Contexte et enjeux

Le poids de l'histoire a façonné les relations entre la France et le continent africain depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Durant les 2 grandes guerres mondiales, le continent africain a apporté sa contribution à la défense de l'Occident contre la barbarie, le nazisme et la xénophobie.

Et les générations de travailleurs, saisonniers et migrants par la suite ont participé à l'effort de reconstruction de la France et de son essor économique et social, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Dans leur grande majorité, les migrants constituent la main d'œuvre essentielle dans l'industrie, le secteur de la transformation et des services. Installés souvent dans les résidences et d'hôtels d'origine. Ils vivent ainsi éloignés de leurs familles restées dans le pays d'origine.

Tout ce qui précède implique la mise en place de mécanismes de protection sociale et familiale en conformité avec les conventions de coopération signées entre la France et les différents pays d'émigration (sécurité sociale, allocations familiales, droit de circulation et d'établissement, accès aux études pour les étudiants, etc...).

Dans le cadre de la mise en application des termes de ces conventions, nous avons relevé des écarts de versements de pensions et d'allocations familiales, au bénéfice des familles restées dans le pays d'origine par rapport aux familles établies en France.

Ces situations sont sources de distorsions, sinon des situations de discriminations dans les paiements de ces mêmes pensions et allocations familiales, les autorités gouvernementales des pays d'origine ayant souvent tendance) vouloir aligner les prestations au régime des allocataires locaux. Le cas des cotisations versées par les entreprises qui utilisent des étrangers en situation irrégulière qui ne bénéficieront jamais d'une retraite ou de prestations sociales n'est même pas pris en compte comme potentielle source de financement.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

6.2. Les préoccupations

Quota ou action positive "affirmative action" ? qui, comme aux USA, a permis entre autres que Barack devienne président de ce pays, la filière de l'excellence...

Quelles solutions pour les jeunes issus de l'immigration **ou nés en France de parents étrangers et faisant partie des troisième ou quatrième génération** ? Comment les orienter (quels outils) pour une meilleure intégration en France ? Ces questions ont fait l'objet de trois interventions de jeunes lors de la rencontre-débat du 2 mars 2019. Ces générations sont conscientes de leur potentiel (jeunesse, ouverture au monde, biculturalisme), de leur valeur ajoutée économique et culturelle, de la nécessaire adéquation formation – emploi. Elle regrette que les participants à cette rencontre-débat n'aient pas amené leurs enfants. Ces générations s'interrogent :

- dans les vingt ou trente prochaines années, nos enfants devront-ils encore se réunir en France pour parler des sujets et préoccupations des diasporas africaines ?
- comment faire participer ces troisièmes et quatrièmes générations d'immigrés à la société dans laquelle ils vivent au quotidien ? comment faire en sorte qu'elles soient égales à n'importe quels autres français ? que peut-on proposer au Gouvernement dans ce sens ? quelle structure l'Administration française peut-elle mettre en place de manière concrète à leur disposition ?
- comment ces troisièmes et quatrièmes générations d'immigrée en France peut-elle contribuer au développement de l'économie française en France et en Afrique ? Comment mettre en place des synergies entre les universités françaises et africaines ? comment faire redescendre dans nos territoires et communes des projets communs tels que le nouveau Club d'Investissements France-Nigéria récemment créé à Paris ?
- pourquoi le système en vigueur en France donne l'impression que nos enfants n'ont pas les mêmes chances que les autres ? pourquoi prendre un rendez-vous à la Préfecture de Police demeure une bataille ? pourquoi tous les processus dans lesquels l'immigration est impliquée sont compliqués en France ?

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

- la diversité culturelle de la France doit être prise en compte dans la gestion territoriale et locale, pour une meilleure intégration des étrangers. En effet, force est de constater qu'une partie de l'identité africaine de la France n'est pas encore adressée à divers niveaux (salles municipales, les activités funèbres du vendredi, cultes) ;
- peut-on parler de cohésion sociale ou des diasporas comme levier d'intégration quand des problèmes de précarité dans l'emploi ou de ségrégation spatiale ne sont pas résolus ?
- la Mairie de Cergy, par exemple, avait mis en place un Conseil Consultatif au sein duquel la diversité des populations de la ville était représentée et qui discutait de diverses questions concernant la ville. Ne faut-il pas reproduire ce type de modèle à l'échelle de tous les territoires de toutes les villes ou arrondissements afin de permettre une meilleure insertion et intégration des populations immigrées dans leur lieu de vie ?
- qu'est-ce que le Gouvernement envisage pour (i) faciliter l'accès des enfants d'immigrés aux professions de Notaires, huissiers de justice, Commissaires-Priseurs, Administrateurs Judiciaires, dans un contexte où les « tirages au sort » qui interviennent dans l'accès à ces professions ne sont pas toujours favorables aux diasporas, (ii) promouvoir auprès des diasporas des dispositifs tels que l'assurance-vie et la diffusion de l'information sur les fonds en déshérence ?
- la question de l'augmentation en France des frais de scolarité des étudiants étrangers est au cœur des préoccupations des Diasporas. Ce projet risque de priver de milliers d'enfants étrangers de bénéficier d'une scolarité de qualité. Ainsi, plusieurs parents actuels des diasporas se rendent compte que leurs enfants ne bénéficieront pas de la même éducation scolaire et académique que la leur, générant ainsi un risque de déclassement définitif des troisièmes et quatrièmes générations d'enfants d'immigrés. On est au cœur des revendications des « gilets jaunes ». Plusieurs enseignants et Présidents d'universités semblent opposés à cette augmentation ;
- la France occupe à ce jour la deuxième place mondiale dans les métiers du digital. Malgré cela ces métiers sont en tension en France à ce jour, à tel point que les entreprises françaises sont obligées d'aller en Afrique rechercher la main d'œuvre nécessaire à la couverture des besoins en France en la matière. Même constat pour les métiers en rapport avec les

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

services à la personne, tels que les Aides-soignantes en pénurie à l'horizon 2025. Faut-il créer en France et en Afrique des Ecoles gratuites dans ces domaines pour pouvoir pallier aux besoins, et par suite faciliter l'intégration en France par le travail ?

Où en sommes-nous en matière de digitalisation dans les transferts de connaissances et de technologie au sein des diasporas africaines et dans ses rapports avec l'Afrique ?

- le Rapport Bartolone sur les migrants recense déjà 80 recommandations. Ne faut-il pas déjà reprendre ce rapport, faire le point de ses recommandations (notamment sur le minimum-vieillesse, l'hébergement des travailleurs et personnes âgés) et les mettre en œuvre ?
- plusieurs initiatives, partenariats (par exemple le partenariat BPIAFD en matière de R&D) et programmes d'accompagnement de l'entrepreneuriat sur le continent africain existent déjà. Mais ils sont mal connus du grand public, en quantité insuffisante (le stock d'IDE avec transferts de compétences sur l'Afrique par exemple), les tickets d'entrées (AFD, PROPARGO, BPI, BUSINESS France, CIAN, MEDEF International, Chambres de Commerce entre autres) sont financièrement élevés pour les entrepreneurs des diasporas africaines. Ne faut-il pas les multiplier et baisser les seuils financiers d'éligibilité ?

6.3. Doléances et propositions

Afin de permettre une meilleure prise en charge des obligations familiales et sociales des bénéficiaires, il est proposé :

- **d'orienter les ressources du différentiel d'allocations familiales vers un fonds d'appui aux initiatives économiques des migrants (individus ou collectifs) en faveur du développement local dans le terroir d'origine ;**
- **de favoriser la création d'activités économiques dans les territoires de résidences (entrepreneuriat social et solidaire, startups dans l'économie verte, etc)**

Former les jeunes des quartiers dans les métiers à forte tension de main-d'œuvre (digital, services à la personne notamment) afin de faciliter leur insertion socio-professionnelle en France

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Soumettre au Référendum la question d'un quota annuel d'immigrés en France

Soumettre au referendum la question de la participation des étrangers ayant le statut de résidents aux élections locales

Abroger l'augmentation des frais de scolarité en France des étrangers, ou de trouver des palliatifs compatibles avec le pouvoir d'achat de leurs familles

Encourager et démultiplier les actions d'insertion professionnelle des jeunes : l'insertion par les stages et le premier emploi doit être intensifiée, les dispositifs garantissant des stages pour les jeunes doivent être plus stricts et plus contraignants

Intensifier et améliorer les dispositifs de reconnaissance des diplômes étrangers et expériences professionnelles étrangères en France afin de favoriser une meilleure intégration professionnelle des professionnels immigrés

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

7. Immigration et promotion

7.1. *Quelle place en France pour les diasporas ?*

7.1.1. Contexte

Des participants à la rencontre-débat du 2 mars font le constat de l'existence incontestable d'un problème politique en France, dont la crise des « *gilets jaunes* » est l'expressions. C'est parce qu'il y a cette crise, qui est aussi d'ordre politique, que le Grand débat National est organisé et que nous sommes réunis ce 2 mars. Dans ce contexte les diasporas africaines ne peuvent contourner les questions politiques françaises et africaines, et doivent faire entendre leurs voix, objectiver leurs préoccupations, La nécessité de s'organiser au sein des diasporas africaines apparaît dès lors comme un impératif absolu.

7.1.2. Les préoccupations

Définir la place de la diaspora en France :

- faire reconnaître les diasporas comme facteur d'intégration ;
- faire reconnaître les diasporas comme facteur de création et de développement de la richesse national (ratio de contribution des diasporas au PIB français)
- mettre en place une structure de référence, connue du grand public, qui servira d'instance politique, de représentation d'intérêts et de porte-parole des diasporas africaines, en lien avec les pouvoirs publics français, africains, et internationaux (Union Européenne, Union Africaine notamment)

Comment la République compte-elle promouvoir ses français issus de l'immigration ?

- au niveau gouvernemental et administratif ?
- au niveau parlementaire ? sénatorial ? des Conseils divers et variés ?
- au niveau local ?
- au niveau des « capitaines d'industries » ? des Organisations Non Gouvernementales ?
- au niveau culturel ? artistique ? médiatique ? touristique ?

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Sur le plan politique, Le constat est fait, à partir notamment des résultats des dernières élections des sondages d'opinion, et de divers actes relayés par les médias de la montée de la xénophobie. Dans ces conditions, le Gouvernement ne devrait-il multiplier les actions de promotion et de reconnaissance des apports des diasporas africaines à la France ?

Sur le plan culturel, beaucoup d'artistes issus de l'immigration souhaitent prêter en France. Beaucoup d'évènements souhaités par les populations immigrées (spectacles, expositions d'art) ne trouvent pas de récipiendaires auprès des pouvoirs publics spécialisés (salles de spectacles, musées notamment). **Le Collectif DDN n'a pas pu obtenir l'Auditorium du musée de l'Immigration de la Porte Dorée à Paris alors qu'il était initialement disponible, que le Collectif était disposé à payer la location de cette salle, et que le Collectif avait confirmé son intérêt d'organiser cette rencontre-débat dans ce lieu hautement symbolique.**

N'y-t-il pas des fonds dédiés susceptibles de financer leurs créations et autres initiatives artistiques ou de les promouvoir ?

Alors que les évènements publics ou privés se rapportant à l'Afrique en général et aux arts et cultures africaines en particulier semblent trouver un franc succès ces dernières années en France y compris chez les populations immigrées (les diverses expositions d'art des Fondations Cartier et Vuitton, xxxxxxxx), pourquoi les évènements artistiques et projets médiatiques initiés ou organisés par les diasporas en France ne marchent pas ?

Sur le plan médiatique, force est de constater la disette qui caractérise les médias dits « ethniques ». Il est difficile de faire venir des « pointures » dans ces médias (radios FM par exemple), y compris les personnalités issues de l'immigration immigrés. Comment accompagner ces médias ? Comment les médias ethniques peuvent-ils accéder aux dotations financières disponibles, par exemple à l'enveloppe de 1,5 milliards d'€uros disponible pour la promotion de la langue française ?

Comment la République compte-elle promouvoir les étrangers vivant sur son sol ?

Pourquoi l'Afrique centrale est-elle absente du Conseil Présidentiel pour l'Afrique ?

Quels outils institutionnels de promotion par la France de ses diasporas auprès des pays du Sud ?

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

7.1.3. Les propositions

Créer le Conseil des Diasporas Africaines de France qui aura pour rôle, entre autres, de porter la politique, économique, sociale et sociétale de ces diasporas, assurer un rôle de représentation d'intérêts et de porte-parole des diasporas africaines en lien avec les pouvoirs publics français, africains, et internationaux (Union Européenne, Union Africaine notamment) de fédérer et mutualiser les expertises des diasporas pour constituer un pool d'appui / conseil sur les plans stratégiques de coopération bilatérale avec la France. Ce Conseil devra être rapidement opérationnel afin (i) de faire son plaidoyer auprès du Gouvernement Français et de l'Union Africaine, et (ii) participer efficacement aux prochaines rencontres telles que les conclusions du Grand Débat National, Les JNDA de Bordeaux du 11 au 13 avril 2019, la réunion France-Afrique à Bercy du 7 mai 2019 sur « les enjeux du développement », le Sommet des Deux Rives de Juin 2019, le Forum des Diasporas Africaines de Juin 2019, le Sommet du G7 en France, la Saison Culturelle Africaine et autres événements économiques, culturels et artistiques programmée en France en 2019, le sommet consacré à la Ville Durable de 2020 en France, entre autres.

Il est proposé au Gouvernement de participer à l'installation et au financement de ce Conseil (de la même manière qu'une Autorité Indépendante telle que le Médiateur de la République), en collaboration avec l'Union Africaine et tout autre tiers intéressé, et de lui octroyer le statut d'Association d'Intérêt Public.

Ce Conseil devrait aussi intervenir sur des questions cruciales telles que l'éducation de nos enfants, diverses thématiques sectorielles, l'aide publique au développement, les mécanismes de transferts de fonds des migrants, ou la dette souveraine africaine.

Identifier et cartographier ce qui existe déjà et qui marche au sein des diasporas africaines en France

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Reconnaitre le pluralisme des excellences et promouvoir l'interconnexion de ces excellences

Le Gouvernement est invité à mettre en place de véritables actions de promotion des professionnels issus de l'immigration, notamment à des postes de responsabilité dans la Haute Fonction Publique, les Grandes Entreprises, Etablissements et Organismes Publics (PDG, DG, Membres des Conseils d'Administration, Conseils de Surveillance, Directoires, et Comités de Direction) et dans des Entreprises, Etablissements, Organismes Privés dans lesquelles l'Etat détient une participation au capital social ou défend un intérêt d'ordre public particulier.

6.2 Quelle place pour les diasporas dans les relations entre la France et les pays d'origine ?

6.2.1. Les constats

Afin de limiter les flux migratoires en France, un consensus semble se dégager sur la nécessité pour la France d'intensifier sa contribution au développement de l'Afrique.

Des participants à la rencontre-débat ont évoqué le fait que la France peut parfois donner l'impression de soutenir des dictatures en Afrique, l'échec de l'Agence Française de Développement dans la mesure où aucun pays d'Afrique n'a pu se développer à ce jour.

Dès lors, quelles solutions pour freiner l'immigration des pays du Sud ?

- plan marshal pour l'Afrique ?
- nouvelle loi de programmation de l'Aide publique au développement ?
quelles modalités de participation des diasporas à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution, le suivi de l'Aide publique au développement ?
- fonds d'investissements dédiés ?
- épargne Codéveloppement ?
- fluidifier / réduire les coûts les transferts financiers des migrants ?
- renforcement des capacités ? intensification des programmes de formation
assistance technique renforcée ?
- refonte des programmes de coopérations décentralisées ?
- valorisation des acquis / réussites / potentiels du Sud ?

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

- la bonne gouvernance en Afrique est-elle compatible avec l'existence d'une « Cellule Africaine de l'Elysée », alors qu'il n'y a pas (officiellement) de « Cellule Chinoise de l'Elysée » par exemple ?
- les diasporas africaines restent peu visibles en France. Comment relayer leurs actions auprès des organes de presse ?

6.2.2. Les propositions

Compte tenu de la prise de position de l'Union Africaine sur les diasporas, plaider la reconnaissance de ces diasporas dans les constitutions des pays d'Afrique

Sur le plan politique et démocratique, les délégations africaines doivent être invitées à chaque élection en France, afin qu'elles voient et expérimentent comment se déroule un processus électoral transparent et démocratique

La France doit mettre en place des outils permettant d'établir un nouveau partenariat avec l'Afrique, d'améliorer la gouvernance en Afrique centrale, et de lutter efficacement contre la corruption

Faire intervenir les Diasporas dans tous les programmes et financement de coopération entre la France et l'Afrique

Intégrer les entrepreneurs de la Diaspora dans les contrats C2D

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

Intégrer les Diasporas dans les Délégations économiques françaises en Afrique. A ce titre, le Gouvernement français doit exercer son influence auprès de ses institutions actives sur l'Afrique (AFD, PROPARCO, BUSINESS France, BPI, Conseillers du Commerce Extérieur, entre autres) afin de réduire, voire d'éliminer les coûts de prospection et de développement engagés par ces diasporas lorsqu'elles sollicitent les services de ces organismes

Mettre en place des programmes de transfert de connaissances et de technologies entre les Diasporas et les pays d'origine. En effet, les transferts de connaissance et de technologie affectent la manière dont les diasporas sont perçues tant dans leurs pays d'accueil que dans leur pays d'origine. A titre d'exemple, il existe en Angleterre un programme du Gouvernement permettant l'intervention de la Diaspora Nigériane dans les études, les négociations, la conclusion, le suivi et le contrôle des grands projets et contrats internationaux et les transferts de technologie qui s'y rapportent. Un tel programme devrait être mis en place entre la France et les pays des diasporas et réduirait d'autant les importations structurelles de ces pays.

Accompagner la diaspora entrepreneuriale dans le développement des activités françaises en Afrique, en baissant les tickets de financement d'institutions financières telles que la PROPARCO ou la BPI qui sont actuellement très élevés, et en intervenant dans la tryptique Financement, Fiscalité Incitative et Formation. Des VIE et/ou fonctionnaire de la diaspora devraient pouvoir être mis à la disposition de projets français en Afrique

Mettre en place un véritable fonds d'investissements ou accompagner financièrement les fonds d'investissements qui se créent en France pour financer les projets économiques accessibles aux porteurs de la Diaspora, avec des mécanismes simplifiés d'accès aux financements bancaires. Ce fonds pourrait être ouvert aux petits investisseurs des diasporas africaines, notamment sous forme d'épargne co-développement rénové.

LE COLLECTIF DES DIASPORAS AFRICAINES AU DEBAT NATIONAL

8. Conclusion

Gabriel Akinpetide résume l'état d'esprit général des contributeurs et participants à l rencontre-débat du 2 mars 2019 : pour que les choses changent la France doit changer de logiciel, partir avec les diasporas sur une base de relations égalitaire, équilibrée, à profits partagés. Les indications du Conseiller Afrique de l'Elysée vont dans le bon sens. Il reste maintenant à les traduire dans les faits.

Pierre de Gaetan Njikam précise que la rencontre-débat du 2 mars 2019 nous a permis de nous réunir. Pratiquement toutes les différentes diasporas (organisations-pays et organisations transversales) ont participé à ces échanges. La plupart des questions d'aujourd'hui ne sont pas nouvelles. Mais chaque génération d'aujourd'hui se trouve devant ses propres questions, reprend les choses là où elles ont été laissées par les anciens. Il y a aujourd'hui en France une parole politique inédite sur les diasporas africaines et en matière d'afro-responsabilité aussi. Il est question pour nous de développer cette nouvelle conscience et de l'affermir. Les diasporas africaines doivent s'y inscrire résolument, à l'instar des diasporas asiatiques, indiennes, irlandaises, italiennes, qui ont largement réussi leur intégration dans leurs pays d'accueil et contribué au développement de leurs pays d'origine. Le projet des diasporas africaines va au-delà du temps présidentiel. Il s'agit d'un rendez-vous à saisir afin d'impulser notre intégration en France et notre participation au développement de nos pays d'origine.

Solomon Ogbaji salue la qualité des échanges, et précise que ce n'est qu'un début. Il convient maintenant de se structurer et d'agir.

Serge Bakoa mentionne le calendrier des suites de la rencontre-débat.

Les Rapporteurs du Collectif DDN :

Solomon Ogbaji

Président de NIDOE-France

Serge Bakoa

Président d'EFRACAM